

Transition écologique : des enseignements sans moyens

Par son action de « formation par la recherche », l'enseignement supérieur est amené à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la transition écologique pour un développement soutenable. En 2022, le ministère avait ainsi appelé les établissements à former le plus grand nombre d'étudiant·es à l'horizon 2025. Mais la réalité du terrain est bien différente.

Par **ISABELLE COMBROUX**,
membre de la commission administrative

Seul un tiers des universités propose un socle structuré de formation à la TEDS.

La transition écologique constitue une mise en action concrète du concept de développement durable¹. Elle relève d'une approche intégrée basée sur l'interdisciplinarité scientifique, l'équité et l'inclusion sociale. Elle se veut le prolongement et le transfert vers la société des sciences de la durabilité apparues dans les années 1980. L'enseignement supérieur, de par son action de « formation par la recherche », est amené à jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette transition. Cependant, en juillet 2020, le rapport Jouzel et Abbadie² dressait un constat alarmant sur l'intégration des sciences de la durabilité au sein des formations de l'ESR : « Dans le supérieur, la situation est très variable d'un établissement à l'autre malgré des réflexions et actions engagées depuis quelques années et, sauf exception, la transition écologique n'est enseignée que de façon marginale, quand elle l'est. » Ce constat fait, dans une circulaire de 2022, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc appelé les établissements à former à la transition écologique le plus grand nombre d'étudiant·es à l'horizon 2025. Un travail collaboratif a conduit le ministère à décliner cette nouvelle mission en trois étapes : (1) la mise en place d'un socle commun de formations à « la transition écologique pour

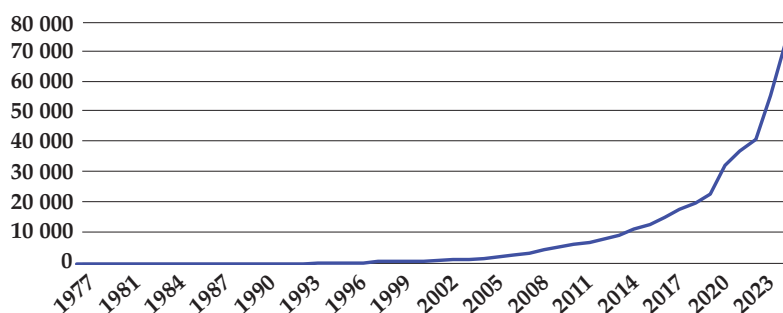
un développement soutenable [TEDS] des étudiants de 1^{er} cycle » qui devait être effectif pour tous au plus tard à la rentrée 2025³ ; (2) la formation à la transition écologique de toutes et tous les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses de l'ESR avec une priorité sur les néo-entrant·es⁴ ; (3) l'intégration de la TEDS au sein des cursus et enseignements disciplinaires⁵. Au moment où ce calendrier serré prévoit le déploiement de cette troisième étape, qu'en est-il réellement de la mise en œuvre de ces formations au sein des établissements ? Comment cette nouvelle « mission » s'est-elle surajoutée aux nombreuses autres déjà dévolues aux enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses ?

DIVERSITÉ DE MISES EN ŒUVRE

Alors que, dans l'échéancier annoncé, la mise en place du socle commun devait devenir effective dans l'ensemble des établissements à la rentrée 2025, la réalité du terrain est tout autre. Un rapport sur l'engagement des universités dans la transition écologique réalisé en juillet 2025 pour le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires⁶ montre que seul un tiers des universités propose un socle structuré de formation à la TEDS. Les enseignements transversaux et pluridisciplinaires sont souvent portés par les établissements, alors que les enseignements disciplinaires dévelop-

1. Observatoire européen de la transition : transition-europe.eu.
2. Rapport du groupe de travail « Enseigner la transition écologique dans le supérieur » remis le 8 juillet 2020 à Frédérique Vidal par Jean Jouzel et Luc Abbadie.
3. Note de cadrage du ministère « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1^{er} cycle », juin 2023.
4. Note de cadrage du ministère « Former les enseignants et enseignants-chercheurs à la transition écologique pour un développement soutenable », septembre 2024.
5. Note de cadrage et de préconisations sur l'intégration de la TEDS dans la formation, GT « Formation TEDS – Intégration disciplinaire », décembre 2025.
6. V. Philippe, « L'engagement des universités dans la transition écologique », rapport CGDD-SRI, 2025.

NOMBRE ANNUEL DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES
SUR LA THÉMATIQUE DE LA DURABILITÉ



Évolution temporelle des publications scientifiques sur la durabilité (recherche sur Web of Science Core Collection effectuée le 31 janv. 2026. Requête « Topic = Sustainability » entre 1977 et 2025. N total = 415,404 publications).

pés par les composantes sont très variables et dépendent souvent de l'engagement personnel des enseignant-es, sur la base du volontariat et au détriment de leurs activités disciplinaires.

Certains établissements ont repris l'idée de valoriser comme enseignement TEDS les engagements associatifs ou bénévoles des étudiant-es ayant un lien plus ou moins fort avec les objectifs de développement durable. Cette démarche a priori séduisante favorise la prise d'initiative, l'acquisition plus rapide de compétences opérationnelles des étudiant-es et, ne nous voilons pas la face, permet d'externaliser peu ou prou l'activité pédagogique : moins d'enseignant-es spécialistes de la TEDS mobilisé-es en interne, moins de matériel et de locaux utilisés dans un cadre de restrictions budgétaires. Cependant, ces dispositifs ne concernent en général que quelques dizaines d'étudiant-es sur les centaines d'une cohorte et peuvent alors s'avérer un dispositif discriminatoire pour les étudiant-es les plus défavorisé-es : comment un-e étudiant-e qui doit enchaîner des jobs étudiants après les cours, le soir et le week-end, peut-elle-il s'engager dans une activité « bénévole » continue pour valider une partie de son cursus universitaire ? Le risque à très court terme est de voir se développer un enseignement à la TEDS à deux vitesses organisé en fonction des ressources étudiantes bien loin de l'approche d'inclusion sociale contenue dans l'idée initiale des enseignements à la TEDS.

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS INSUFFISANTS

Évoqués dans le rapport Jouzel et Abbadie pour jouer un rôle d'amorçage, les outils de financement temporaires (COMP premières vagues, Idex...) constituent bien souvent les seuls financements alloués au développement des formations à la TEDS mais couvrent rarement leur pérennisation. Les initiatives pour la première phase, largement financées par ces appels à projets, ont parfois permis de dégager des heures « référentiels » sur un à deux ans ou dans des cas plus rares de recruter un CDD sur six mois pour réaliser des supports spécifiques. Cependant, ces dispositifs restent ponctuels et conduisent à la conception de supports originaux qui n'évolueront que très peu faute de financements pérennes, alors même que la science de la durabilité est en pleine expansion



(cf. infographie). Le risque est grand d'assister rapidement à un décalage entre le développement de la science de la durabilité et le contenu proposé aux étudiant-es, loin de la formation par et à la recherche qui est normalement dévolue aux universités.

Face à ce manque de moyens, le ministère exhortait les établissements, dans sa note de septembre 2024, à faire appel à des financements externes comme la programmation de France 2030 ou des financements « verts » régionaux, nationaux ou européens, créant ainsi une compétition verte entre les établissements. Plus grave, face à la pénurie criante de moyens, la note de décembre 2025 sur l'intégration de la TEDS au sein des cursus et enseignements disciplinaires n'hésite plus maintenant à préconiser un « accompagnement budgétaire diversifié » incluant des financements privés (mécénat, fondations). L'éthique environnementale et la préservation des libertés académiques, qui devraient logiquement prévaloir dans le domaine de la TEDS, semblent purement et simplement oubliées... ■

Les financements temporaires sont bien souvent les seuls alloués aux formations TEDS, mais couvrent rarement leur pérennisation.